



Organisation des  
États Américains  
Heads of States year for 4 persons



Au service  
des peuples  
et des nations

## Groupe de Travail sur les sondages de Victimisation en Amérique latine et Caraïbes

# VICLAC

*Initiative pour les sondages de victimisation  
criminelle en Amérique latine et Caraïbes*

## CADRE CONCEPTUEL

---

Janvier 2021

*En termes d'enquêtes de victimisation et dans le monde actuel, il ne sert à rien de parler de statistiques nationales, la comparabilité internationale est une nécessité. Bien que de nombreux pays disposent d'enquêtes nationales, nous n'avons pas d'instrument régional qui puisse être appliqué à tous les pays de la région. Le pilier fondamental d'une méthodologie commune est un questionnaire commun. L'élaboration de ce questionnaire commun est un défi, mais il est possible. Pour atteindre cet objectif, nous devons produire quelque chose qui soit politiquement pertinent et avec une méthodologie solide. Ça doit être un effort conjoint entre les pays, les organisations multilatérales, les institutions universitaires et les instituts nationaux de statistique.*

*Enrico Bisogno,  
Chef de la Section Développement et Diffusion des Données, Office des Nations Unies contre la  
Drogue et le Crime (UNODC, pour ses sigles en anglais).*

Réunion Régionale sur les Enquêtes de Victimization (Ville de Mexique, 2013)

# Contenus

Contexte.....	4
Une initiative régionale visant à élaborer une méthodologie commune pour les Enquêtes sur la Victimisation.....	5
Pays entièrement ou partiellement alignés sur l'Initiative VICLAC (données mises à jour jusqu'en janvier 2021) .....	7
Objectifs de l'Initiative VICLAC.....	8
L'Initiative VICLAC et l'Agenda 2030 .....	8
Structure du questionnaire.....	9
Infractions couvertes par le questionnaire .....	10
Les meilleurs critères méthodologiques pour les Enquêtes de Victimisation .....	12
<b>1. L'échantillon</b> .....	12
<b>2. Identification du foyer</b> .....	13
<b>3. Sélection de l'informateur</b> .....	13
<b>4. Méthode de collecte des données</b> .....	14
<b>5. Questions sur la perception</b> .....	15
<b>6. Questions filtre d'infractions</b> .....	16
<b>7. La période de référence</b> .....	17
<b>8. L'effet de télescopage</b> .....	18
<b>9. Caractérisation des infractions</b> .....	19
<b>10. Formation des enquêteurs</b> .....	20
<b>11. Le délai pour la divulgation des résultats</b> .....	20
Conclusions.....	24
Références bibliographiques.....	26
ANNEXE I.....	29
ANNEXE II.....	31

## Contexte

La décennie des années 2000 a marqué une explosion de la consolidation des enquêtes de victimisation dans la région d'Amérique latine et Caraïbes<sup>1</sup> (CdE, 2014). S'il est vrai que le début de ces efforts régionaux a commencé bien plus tôt (Birbeck, 1983, 1991 ; Aebi & Linde, 2012), ce n'est qu'au cours de cette décennie que l'on a commencé à observer un soutien politique incontesté et, comme dans les cas du Chili et du Mexique, une véritable "institutionnalisation"<sup>2</sup> des enquêtes de victimisation comme instruments de mesure de la criminalité.

Dans ce contexte, le Centre d'Excellence pour l'Information Statistique sur le Gouvernement, la Sécurité Publique, la Victimization et la Justice (CdE)<sup>3</sup> ainsi que le projet Système d'Indicateurs Standardisés de la Coexistence et de la Sécurité des Citoyens (SES)<sup>4</sup> ont réalisé un inventaire au second semestre de 2013, qui a permis de recueillir des informations sur les enquêtes de victimisation qui ont été développées dans 17 pays et 2 villes d'Amérique latine et des Caraïbes. L'objectif de cette analyse était de répondre à des questions de base sur la réalité des enquêtes de victimisation dans la région. Parmi de nombreuses autres conclusions, il a été noté que les enquêtes menées dans la région varient considérablement d'un pays à l'autre. En aucun cas, rien de similaire à un questionnaire systématisé utilisé simultanément par plusieurs pays n'a été trouvé. Au contraire, les pays qui ont réalisé des enquêtes de victimisation l'ont fait en utilisant des méthodologies différentes, ce qui rend les résultats extrêmement difficiles à utiliser à des fins de comparaison. Des différences ont également été constatées en termes d'échantillonnage, de méthode d'entretien, de couverture des infractions et de formulation des questions. De même, il a été constaté que plus de la moitié des enquêtes menées dans la région le sont de manière sporadique et que, dans de nombreux cas, on ne sait pas si elles seront à nouveau menées un jour.

---

<sup>1</sup> Selon la Division des Statistiques des Nations unies, les pays qui composent la région d'Amérique latine et Caraïbes sont énumérés ci-dessous. Amérique centrale : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama. Amérique du Sud : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Îles Falkland, Guyane Française, Guyane, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela. Les Caraïbes : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbade, Bonaire, Saint-Eustache, Saba, Îles Vierges Britanniques, Îles Caïmans, Cuba, Curaçao, Dominique, Grenade, Guadeloupe, Haïti, Jamaïque, Martinique, Montserrat, Porto Rico, République Dominicaine, Barthélemy, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin (partie française), Saint-Martin (partie néerlandaise), Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago, Îles Turks-et-Caïcos et Îles Vierges Américaines..

<sup>2</sup> Nous nous référons aux enquêtes qui sont mises en œuvre par les institutions gouvernementales et qui sont menées sur une base régulière. En outre, leurs données sont utilisées pour la conception et l'évaluation des politiques publiques de prévention et de lutte contre la criminalité.

<sup>3</sup> <http://www.cdeunodc.inegi.org.mx>

<sup>4</sup> <https://www.iadb.org/es/project/rg-t1265>

## Une initiative régionale visant à élaborer une méthodologie commune pour les Enquêtes sur la Victimisation

- Face à cette réalité, le CdE, avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) accompagné du projet SES ont organisé la Réunion Régionale sur les Enquêtes de Victimisation, qui s'est tenue au Mexique du 9 au 11 octobre 2013. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre des activités de la "Feuille de route pour l'amélioration des statistiques criminelles aux niveau national et international" (E/CN.3/2013/11), adoptée par la Commission de Statistique des Nations Unies à sa 44e session et par la Commission des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale à sa 22e session.

La réunion a rassemblé des représentants de 20 pays<sup>5</sup>, provenant principalement des Bureaux Nationaux de Statistiques, des corps et des forces de sécurité des Etats et des gouvernements. Des organisations internationales et régionales telles que la Commission Economique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Observatoire de la Sécurité Démocratique (OBSICA), le Système d'intégration Centraméricain (SICA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Institut National Italien de Statistique (ISTAT) et l'Université de Lausanne en Suisse ont également participé à la réunion.

Au cours de la réunion, différents aspects des enquêtes de victimisation auprès des ménages ont été discutés en profondeur, offrant un apprentissage expérientiel et dynamique à tous les participants. En utilisant comme référence la version 2004-2005 du questionnaire de l'Enquête Internationale sur la Criminalité et la Victimisation<sup>6</sup> (ICVS pour ses sigles en Anglais), des ateliers ont été organisés pour fournir des explications et un retour d'information, créant ainsi un espace de réflexion.

La réunion s'est terminée par l'approbation et l'adoption d'un Plan d'action, qui prévoyait, entre autres, la formation d'un Groupe de travail chargé d'élaborer un questionnaire et une méthodologie commune afin d'optimiser la mise en œuvre et

---

<sup>5</sup> Les pays participants sont les suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, États-Unis, Guatemala, Honduras, Italie, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Panama, Pérou, République Dominicaine, Uruguay et Venezuela.

<sup>6</sup> Connue internationalement par son acronyme en anglais : ICVS, ou par son acronyme en français : EIVC

la comparabilité ultérieure des enquêtes de victimisation en Amérique Latine et dans les Caraïbes.

Depuis cette réunion, le groupe de travail s'est réuni huit fois :

1. En mars 2014 à Cali (Colombie) ;
2. En juin 2014 dans la Ville de Mexique, au Mexique ;
3. En février 2015 à Panama City, Panama ;
4. En mai 2015, dans la Ville de Mexique ;
5. En juin 2016, dans la ville de Mérida, au Mexique ;
6. En septembre 2017 dans la Ville de Mexique ;
7. En octobre 2019 dans la Ville de Mexique et
8. En septembre 2020 (virtuellement)<sup>7</sup>.

La prochaine réunion devrait avoir lieu au cours du second semestre de 2021.

Faisant référence à cette initiative, le Groupe de travail a convenu de l'appeler l'Initiative VICLAC<sup>8</sup>. Le Groupe de Travail est dirigé par des représentants de l'UNODC et du CdE comme Secrétariat Technique. L'initiative est également soutenue par trois partenaires internationaux : la Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'Organisation des États Américains (OEA) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

La partie forte de cette Initiative est constituée de 13 pays de la région : l'Argentine, le Belize, le Chili, le Costa Rica, la Colombie, l'Équateur, le Salvador, le Guatemala, Haïti, le Mexique, le Panama le Pérou et la République Dominicaine. Les participants de chaque pays ont un caractère pluridisciplinaire, faisant partie soit de l'Office National des Statistiques du pays qu'ils représentent, soit du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Sécurité Publique, de l'Observatoire de la Violence, ou similaires.

En janvier 2021, treize (13) sont les pays qui sont totalement ou partiellement alignés sur l'Initiative VICLAC et ont mis en œuvre leur enquête de victimisation avec le soutien de l'ONUDC : l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica<sup>9</sup>, El

---

<sup>7</sup> À cette occasion, une réunion technique spécialisée sur la cybercriminalité a été organisée.

<sup>8</sup> Initiative pour les sondages de victimisation criminelle en Amérique latine et Caraïbes (VICLAC) en français, *Latin America and the Caribbean Crime Victimization Survey Initiative* (LACSI) en anglais, *Iniciativa para la Encuesta de Victimización Delictiva en Latinoamérica y el Caribe* (VICLAC) en espagnol et *Iniciativa para a Pesquisa sobre Vitimização Criminal na América Latina e no Caribe* (VICLAC) en portugais.

<sup>9</sup> Le Costa Rica a mis en œuvre l'initiative VICLAC dans son module de victimisation afin d'être inclus dans le cycle 2022 de l'enquête nationale auprès des foyers (ENAH0).

Salvador<sup>10</sup>, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou, Saint-Christophe-et-Nevis et Sainte-Lucie (voir la carte ci-dessous)<sup>11</sup>. Les pays qui envisagent de mettre en œuvre prochainement l'Initiative VICLAC avec le soutien de l'ONUDC sont : la Barbade, la Bolivie, le Brésil et l'Uruguay.

## **Pays entièrement ou partiellement alignés sur l'Initiative VICLAC (données mises à jour jusqu'en janvier 2021)**



<sup>10</sup> El Salvador a utilisé la méthodologie de l'Initiative VICLAC comme référence, sans compter sur l'assistance technique du Centre d'excellence ONUDC-INEGI.

<sup>11</sup> En cas d'intérêt pour les résultats des sondages de victimisation dont les résultats ont été publiés par les autorités compétentes, visitez l'Atlas des sondages de victimisation du Centre d'excellence UNODC-INEGI: <http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/index.php/mapa/>

## Objectifs de l'Initiative VICLAC

L'objectif de disposer d'un questionnaire régional est fondé sur la nécessité de permettre des mesures fiables et comparables de l'impact de la criminalité dans les différentes juridictions d'Amérique latine et des Caraïbes. L'objectif est d'obtenir des données comparables au niveau régional sur les expériences de victimisation, les perceptions de la sécurité et les perceptions du système de justice pénale.

En outre, le Groupe de travail de l'Initiative VICLAC a convenu, en tant qu'objectif principal de l'Initiative, que les pays devraient recueillir, au minimum, des informations pour le calcul des indicateurs suivants :

**Prévalence de la criminalité**

*Il s'agit de la proportion d'individus ou de foyers qui ont subi une ou plusieurs infractions au cours de la période de référence.*

**Incidence de la criminalité**

*C'est le nombre d'événements individuels de victimisation déclarés pendant une période spécifique dans la période de référence.*

**Chiffre noir**

*Actes criminels qui ne sont pas signalés à la police ou à l'autorité compétente, ou qui ne font pas l'objet d'une enquête et n'apparaissent donc dans aucune statistique.*

**Perception de la sécurité**

*Proportion de personnes qui éprouvent un sentiment d'insécurité/de sécurité en fonction de leur appréciation subjective des conditions de sécurité dans leur environnement, ainsi qu'en fonction de leur vulnérabilité perçue à être victime d'un délit, au sein de leur contexte de vie.*

## L'Initiative VICLAC et l'Agenda 2030

L'initiative VICLAC est conçue pour aider les pays à respecter le Programme 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable. Plus précisément, le questionnaire répond au besoin de la communauté internationale de communiquer des informations pertinentes sur les Objectifs 11 (Villes et communautés durables) et 16 (Paix, justice et institutions fortes).



En adoptant l'Initiative, les pays peuvent suivre les progrès réalisés sur cinq (5) indicateurs du Programme 2030<sup>12</sup>:

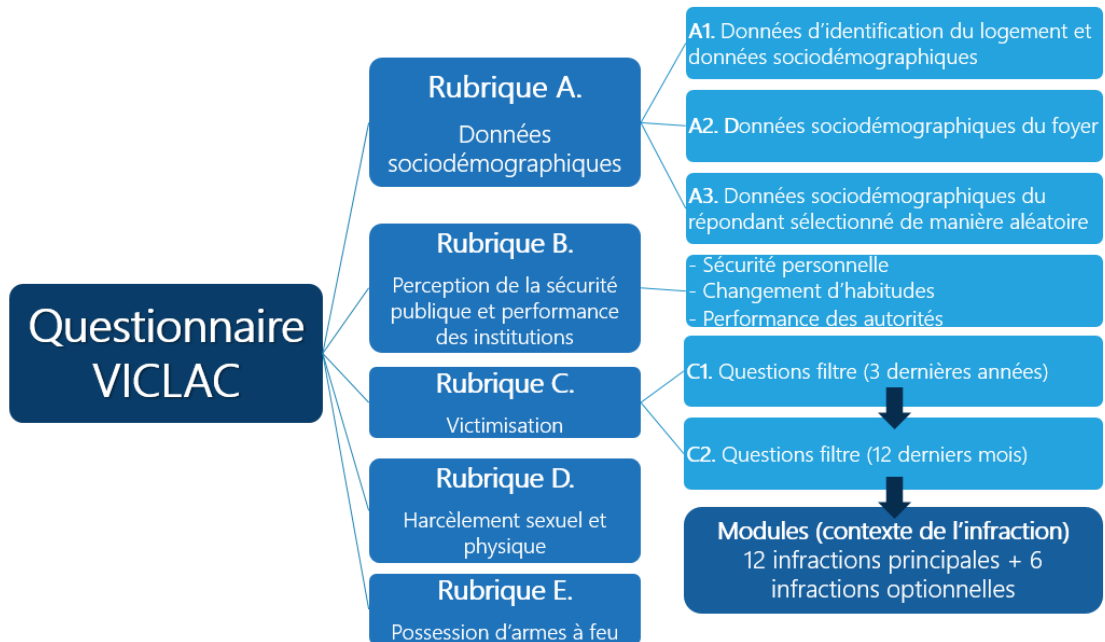
- **11.7.2:** Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)
- **16.1.3 :** Proportion de la population victime a) de violences physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents
- **16.1.4:** Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale
- **16.3.1:** Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
- **16.5.1:** Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

## Structure du questionnaire

Le questionnaire de l'Initiative VICLAC propose une division en quatre sections, classées par niveau de sensibilité des informations recueillies. Conformément aux recommandations internationales, le questionnaire VICLAC commence par la collecte d'informations sociodémographiques, puis se poursuit par la perception de la sécurité publique et de la performance des autorités selon l'informateur sélectionné. À la fin de ces sections initiales, nous procédons à l'enquête de la victimisation, en utilisant la technique du filtre des infractions : d'abord au cours des trois dernières années, puis au cours des 12 derniers mois (période de référence de l'Enquête de victimisation). La caractérisation de la ou des infractions subies est effectuée avec l'application de Modules spécialisés, à la fin du questionnaire. Optionnellement, il est possible d'appliquer les Sections sur le harcèlement physique et sexuel et la possession d'armes à feu à la fin du questionnaire.

---

<sup>12</sup> Pour plus d'informations: <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>



## Infractions couvertes par le questionnaire

L'expérience des enquêtés représente la partie centrale des enquêtes de victimisation. Il est important de noter que ce type d'enquête couvre un large éventail d'infractions. Cependant, il existe une série d'infractions qui ont toujours été mesurées et qui seraient donc plus faciles à comparer.

Lors de la 1ère Réunion Technique du Groupe de Travail sur les Enquêtes de Victimization en Amérique latine et dans les Caraïbes (Cali, 2014), il a été convenu d'avoir 2 catégories d'infractions : les infractions principales et les infractions non principales (c'est-à-dire facultatives). Les premières font référence à une série d'infractions qu'il est prioritaire de mesurer, et les secondes sont les infractions dont l'inclusion est totalement discrétionnaire et dépend largement de la réalité des pays, des besoins d'information internes et des ressources allouées à la réalisation de l'enquête.

Lors de la 2e Réunion Technique (Ville de Mexique, 2014), la discussion s'est poursuivie sur les infractions qui seraient principales et celles qui seraient non-principales. De même, la discussion a porté sur la mesure de toute agression de nature sexuelle, mais les participants ont convenu pour l'instant de ne mesurer que

les agressions physiques. Par la suite, lors de la 3e Réunion Technique (Panama, février 2015), il a été convenu que les pays produiraient des informations sur au moins 11 infractions principales, et 7 infractions non principales (facultatives). Lors de la 6e Réunion Technique (Ville de Mexique, 2017), il a été convenu de considérer le crime de corruption comme principale, dérivé du fait que l'indicateur 16.5.1 du Programme 2030 demande aux pays des informations à cet égard, ainsi que d'ajouter les cyber infractions à la liste des infractions non principales. Lors de la 7e Réunion Technique (Ville de Mexique, 2019), l'UNODC et le CdE ont présenté deux nouvelles infractions facultatives aux pays : les cyber infractions et le harcèlement sexuel. Le module sur le cyber infractions a été examiné lors de la réunion technique spécialisée sur la Cybercriminalité (septembre 2020, virtuelle) et officiellement inclus dans la liste des infractions non principales.

A ce jour, les 12 (douze) infractions<sup>13</sup> principales sont les suivantes :

- |                                       |                                |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Vol de voiture/camionnette/pick-up | 7. Fraude bancaire             |
| 2. Vol de pièces automobiles          | 8. Escroquerie ou autre fraude |
| 3. Vol de moto/motocyclette           | 9. Corruption                  |
| 4. Cambriolage résidentiel            | 10. Coups et blessures         |
| 5. Vol avec violence                  | 11. Menaces                    |
| 6. Vol sans violence (vol simple)     | 12. Extorsion                  |

Alors que les 6 (six) infractions non principales (ou optionnelles) et les Rubriques sur le harcèlement sexuel et physique et la possession d'armes à feu sont les suivantes :

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| I. Vol d'objets à l'intérieur du véhicule | V. Homicide                       |
| II. Vol de bicyclette                     | VI. Enlèvement                    |
| III. Vandalisme                           | D. Harcèlement sexuel et physique |
| IV. Cyber infractions                     | E. Possession d'armes à feu       |

Il convient de mentionner que lors de la 7e Réunion Technique (Ville de Mexique, 2019), il a également été convenu d'ajouter dans le questionnaire des questions sur : la migration, l'identification du groupe ethnique, le handicap physique, la discrimination. En plus d'une plus grande perspective de genre dans tout le questionnaire.

---

<sup>13</sup> Voir l'annexe II pour la correspondance avec l'ICCS.

# Les meilleurs critères méthodologiques pour les Enquêtes de Victimisation

Au cours de toutes les réunions techniques du Groupe de travail sur l'Initiative VICLAC, la nécessité d'un guide méthodologique pour aider les pays à mettre en œuvre leurs Enquêtes de Victimisation a été discutée. Il est clair que le succès d'une enquête ne réside pas seulement dans son questionnaire, mais dans un processus long et méticuleux qui comprend la planification, la conception de l'échantillon, la formation, le travail sur le terrain, le traitement et l'analyse des données, ainsi que la diffusion des résultats et leur archivage correct dans la plus stricte confidentialité.

L'un des objectifs atteints lors de la 4e Réunion Technique du Groupe de Travail (Ville de Mexico, 2014) était sans aucun doute de rassembler les meilleures pratiques méthodologiques en vue de l'élaboration d'un guide technico-méthodologique permettant d'orienter de manière simple et pédagogique les techniciens chargés de mettre en œuvre les enquêtes de victimisation dans la région.

Ce guide méthodologique n'est pas un document analytique ou descriptif sur les enquêtes de victimisation, un sujet qui a déjà été largement abordé dans d'autres documents publiés tels que le Manuel sur les enquêtes de victimisation de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (2010)<sup>14</sup>, l'Inventaire des Enquêtes de Victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (2013)<sup>15</sup>, ou le Rapport final sur l'Enquête de Victimisation de van Dijk, Meyhew, van Kesteren, Aebi & Linde (2010). Il s'agit plutôt d'un instrument pratique dont le but ultime est d'être utile et directement applicable pour la réalisation d'enquêtes au niveau national.

Parmi les sujets considérés comme fondamentaux pour la discussion figurent les suivants :

## 1. L'échantillon

En général, les enquêtes ont toujours adopté une méthode d'échantillonnage aléatoire stratifié pour obtenir un échantillon représentatif en termes d'âge, de sexe

---

<sup>14</sup> Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime et Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (2010). *Manuel sur les enquêtes de victimisation*. Nations unies : Genève.

<sup>15</sup> Centre d'Excellence pour l'Information Statistique sur le Gouvernement, la Sécurité Publique, la Victimisation et la Justice (2013). *Inventaire des sondages de victimisation en Amérique latine et Caraïbes*. CdE : Ville de Mexico.

et de zone géographique. Des imputations ultérieures peuvent être effectuées pour améliorer la représentativité, en particulier avec de petits échantillons.

Sur ce point, les discussions lors de la Réunion Régionale (Ville de Mexique, 2013) ont indiqué qu'il n'était pas possible d'avoir une enquête régionale périodique avec de grands échantillons car le coût était trop élevé. Cependant, il était clair que si la probabilité n'était pas calculée correctement, les résultats seraient erronés. Il a été noté que les bases d'échantillonnage ne doivent pas prendre en compte la population générale mais déterminer l'échantillon en fonction de la probabilité de trouver une victime, et si la probabilité de trouver une victime est faible, alors un échantillon adéquat sera nécessaire pour au moins générer des estimations de la prévalence de la criminalité avec un degré de qualité acceptable.

## **2. Identification du foyer**

Les questionnaires eux-mêmes ne font pas très clairement la différence entre foyer et famille. Il est important de définir clairement "ce que nous entendons par foyer" et "l'appartenance à un foyer", qui n'est pas la même chose que l'appartenance à un logement. Il est donc nécessaire d'identifier le chef du foyer et sa relation avec les membres du foyer.

Plusieurs foyers peuvent coexister dans un même logement. Un foyer est un groupe de personnes composé d'une ou plusieurs personnes. Les membres de ce groupe ne sont pas nécessairement liés par des liens de sang ou de parenté, mais les revenus générés entre eux sont utilisés pour leur subsistance, c'est-à-dire qu'ils partagent les mêmes dépenses.

Dans le cas des enquêtes sur les foyers, on sélectionne d'abord un informateur approprié qui peut fournir des informations sur le nombre de foyers existant dans le logement, puis on choisit un foyer au hasard. Une fois le foyer choisi, le questionnaire correspondant est appliqué avec toutes ses sections.

L'initiative VICLAC propose une section spécifique pour suivre les recommandations internationales : d'abord identifier le nombre de résidents habituels dans le logement, puis le nombre de foyers, et enfin utiliser une table de nombres aléatoires où le foyer peut être sélectionné s'il y en a plusieurs dans le logement.

## **3. Sélection de l'informateur**

Il est important de tenir compte d'une standardisation afin de déterminer qui sera la personne du foyer qui fournira les réponses. Il a été recommandé que l'informateur soit une personne âgée d'au moins 18 ans qu'on choisit en fonction de la date de son anniversaire : on choisira le membre du foyer dont l'anniversaire est celui qui suit immédiatement la date de l'entretien.

En ce qui concerne l'âge, des doutes surgissent lorsqu'on inclut les mineurs dans les enquêtes de victimisation, car ils seront exclus du spectre de certaines infractions comme, par exemple, le vol de voiture, la fraude à la carte bancaire ou la corruption, et les estimations peuvent être affectées par ces faux négatifs (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été victimes non pas parce qu'ils ne l'ont pas vécu en tant qu'individus, mais parce que leur statut de mineur limite leur exposition à certains types d'infractions ou d'activités quotidiennes).

L'Initiative VICLAC recommande de dresser une liste de tous les membres du foyer sélectionnés (s'il y en a plus d'un), puis de choisir l'informateur en fonction de ce critère du jour de l'anniversaire qui suit immédiatement la date de l'entretien, en ne prenant en compte que les résidents âgés de 18 ans ou plus.

#### **4. Méthode de collecte des données**

S'il est vrai qu'il a été recommandé au niveau international que les entretiens soient menés par téléphone en utilisant la technique *CATI* (entretien téléphonique assisté par ordinateur - *Computer Assisted Telephone Interview*), cette méthode ne peut pas toujours être utilisée dans certaines régions du monde.

Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, un phénomène qui a été observé et qui empêcherait la réalisation d'entretiens par téléphone est le phénomène d'extorsion réalisé par ce moyen. De même, il est identifié que certaines zones des pays ne disposent pas d'infrastructures téléphoniques, ce qui empêcherait une couverture idéale pour sélectionner l'échantillon et pour qu'il soit représentatif. Le CdE (2014) a constaté que tous les pays de la région mènent des entretiens en face à face et utilisent dans la plupart des cas la technique *PAPI* (questionnaire papier assisté d'un entretien en face à face - *Paper Assisted Personal Interview*). L'utilisation de dispositifs électroniques dans la Région est en augmentation : des pays comme le Chili, la Colombie, la Jamaïque, le Mexique, le Paraguay, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie, par exemple, utilisent déjà la technique *CAPI* (entretien en face à face soutenu par un dispositif électronique - *Computer Assisted Personal Interview*). Malgré cela, l'entretien se fait toujours en face à face dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'une des grandes questions concernant la méthode d'entretien est de savoir si les entretiens menés par téléphone et ceux menés en face à face donnent des résultats différents, comme le suggère l'étude du Home Office britannique rédigée par Walby & Allen (2004), ou si, au contraire, il n'y a pas de différences significatives comme le soulignent Mayhew & van Dijk (2012), Catalano (2007) ou Scherpenzeel (2001).

Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que l'un des facteurs déterminants pour la production de bonnes enquêtes est le contrôle de leur qualité. Par exemple, dans la sélection de l'échantillon, la sélection de l'informateur, ainsi que la formation et la supervision des enquêteurs (Mayhew & van Dijk, 2012).

L'Initiative VICLAC recommande de recueillir des informations par le biais d'un entretien utilisant la technique CAPI. Cette technique présente plusieurs avantages. Par exemple :

- Elle réduit le coût du personnel post-enquête (opérateurs de saisie et captureurs) ;
- Elle réduit l'erreur d'imputation dans l'enquête, puisqu'elle applique automatiquement les directives de validation et de cohérence, donnant à l'enquêteur la possibilité de corriger l'information sans devoir retourner au logement les jours suivants, ou même de perdre l'information faute de pouvoir recontacter le répondant sélectionné ;
- Elle réduit le coût du matériel imprimé (bien que le matériel électronique soit coûteux dans l'immédiat, il peut être utilisé pour des enquêtes ultérieures non seulement sur la victimisation, mais sur n'importe quel sujet) ;
- Elle contribue à réduire l'impact environnemental lié à l'impression des questionnaires ;
- Elle évite la perte d'informations grâce à des sauvegardes fréquentes ;
- Elle permet l'utilisation de questionnaires plus longs et plus complexes ;
- Elle garantit la confidentialité des informations fournies par le répondant en cryptant automatiquement les réponses à la fin de l'entretien.

## **5. Questions sur la perception**

Un élément clé des enquêtes de victimisation est la perception de la sécurité, et un autre est l'opinion des gens sur la performance des institutions chargées d'assurer leur sécurité.

Le degré de confiance dans les institutions varie en fonction de différents facteurs. Il a été souligné qu'en raison des différences entre les régions de chaque pays, une zone peut comprendre la fonction d'une institution, lui faire confiance et avoir une bonne perception de son fonctionnement, étant donné que c'est l'institution qui interagit le plus avec les citoyens de cette zone ; cependant, l'inverse peut également être vrai, et les institutions qui ont le plus d'interaction avec les citoyens peuvent être celles qui reçoivent les plus mauvaises évaluations.

Quoi qu'il en soit, il est suggéré que l'exploration des perceptions des citoyens sur les performances des institutions chargées de la sécurité publique, ainsi que des autorités qui font partie du système d'administration de la justice, soit effectuée uniquement par des citoyens qui connaissent au préalable les institutions qu'ils évaluent, car cela donne plus de poids à la réponse.

L'initiative VICLAC propose une liste de questions axées sur la mesure de la perception de l'informateur en matière de sécurité dans les zones géographiques et dans les environs de son domicile, ainsi qu'une question permettant de suivre l'indicateur 16.1.4 de l'Objectif 16. Elle comprend également des questions permettant de mesurer le changement d'habitudes dû à la peur de devenir une victime, les mesures de protection adoptées par le foyer pour se protéger de la criminalité et leur coût, ainsi que l'identification et la perception des autorités de sécurité publique (confiance, efficacité).

## **6. Questions filtre d'infractions**

Les questionnaires des enquêtes de victimisation doivent permettre d'identifier les informateurs qui ont été victimes des infractions sur lesquelles porte l'enquête. Pour ce faire, on utilise le filtrage des infractions effectué au moyen de questions qui demandent si le répondant a été ou non victime d'un crime au cours de la période de référence de l'enquête. En d'autres termes, le filtrage des infractions garantit que seules les personnes qui ont été victimes d'une infraction peuvent répondre aux questions relatives à celle-ci. Le Manuel des Nations Unies sur les Enquêtes de Victimisation (2010, p. 61) souligne que :

*“La plupart des enquêtes de victimisation abordent l'expérience de victimisation en deux étapes, en commençant par l'utilisation de filtres décrivant les infractions pour établir quels informateurs ont été victimes. La deuxième étape est limitée aux personnes qui ont été victimes et comprend toutes les questions visant à recueillir les détails de l'incident. En général, des questions de suivi sont posées pour chaque type d'infraction couverte par*



*l'enquête. Par conséquent, les informateurs qui ont été victimes de plus d'un type d'infraction seront interrogés autant de fois que le nombre d'infractions dont ils ont été victimes. Certaines enquêtes regroupent tous les filtres pour chaque type d'infraction dans une section, posant les questions pertinentes de manière séquentielle, ne revenant sur les détails des incidents qu'à la fin de toute la série. D'autres enquêtes préfèrent regrouper toutes les questions relatives à un type d'infraction donné, en posant les questions de suivi pertinentes immédiatement après le filtre".*

L'un des inconvénients des enquêtes comportant des questions filtres suivies immédiatement de questions approfondies sur chaque incident particulier est peut-être que la personne interrogée peut être capable de répondre assez bien à la première ou aux deux premières sections, mais sachant que chaque section peut prendre beaucoup de temps, elle peut ne pas vouloir continuer. D'autre part, dans les enquêtes où l'infraction est filtrée et où on poursuit avec la caractérisation de l'infraction, on s'assure que le répondant se concentre sur une infraction particulière et on l'oblige à présenter les détails de chaque incident particulier.

Il convient de noter que l'Initiative VICLAC est alignée sur les définitions de la Classification Internationale des infractions à des Fins Statistiques (ICCS), qui est un outil international qui homogénéise les concepts d'infractions, en se concentrant sur la description des comportements, plutôt que sur les définitions pénales.

## **7. La période de référence**

Le Manuel des Nations Unies pour les Enquêtes de Victimisation (2010) indique que toutes les enquêtes de victimisation doivent définir une période au cours de laquelle les infractions subies par la population étudiée sont recueillies.

Par exemple, l'ICVS utilise plusieurs périodes de référence, ce qui permet au répondant de se situer dans le temps et de télécharger des expériences passées qui se sont déroulées en dehors de la période de référence. L'ICVS utilise "cinq ans" et "un an" pour tous les types d'infractions. Pour la période de référence d'"un an", il convient de définir si l'on utilise les 12 mois précédant l'entretien (12 derniers mois) ou si l'on utilise la dernière année civile. Pour la dernière année civile, il convient de noter que cette période de référence doit être aussi proche que possible de la date de l'entretien afin de réduire les erreurs de rappel.

Lorsque la période de référence est l'année civile précédente, les entretiens doivent être menés au début de l'année suivante, idéalement en janvier ou au plus tard en mars. Les périodes de référence qui couvrent les douze derniers mois avant l'entretien permettent une plus grande flexibilité, de sorte que le travail sur le terrain peut être effectué à n'importe quel moment de l'année et s'étaler sur n'importe quelle période.

L'Initiative VICLAC recommande que la période de référence idéale soit l'année civile précédente, uniquement si l'enquête est prévue pour le premier trimestre de l'année. Si cela n'est pas possible, utilisez les 12 derniers mois, à l'exclusion du mois de l'entretien. Il est important de noter que la période de référence doit être fixe. Autrement dit, même si l'enquête dure plus d'un mois, la période doit être la même.

## **8. L'effet de télescopage**

Le Manuel des Nations Unies pour les Enquêtes de Victimisation (2010) définit l'effet de télescopage comme un "phénomène par lequel les personnes interrogées ont tendance à modifier leur souvenir du moment où les incidents se sont produits ». De même, l'Encyclopédie des méthodes de recherche par enquêtes<sup>16</sup> définit l'effet de télescopage comme un "phénomène qui menace la validité des dates, de la durée et de la fréquence des événements rapportés par les répondants. Dans les enquêtes, on demande souvent aux répondants de se rappeler rétrospectivement quand un événement s'est produit, combien de temps il a duré ou combien de fois un événement s'est produit au cours d'une période donnée".

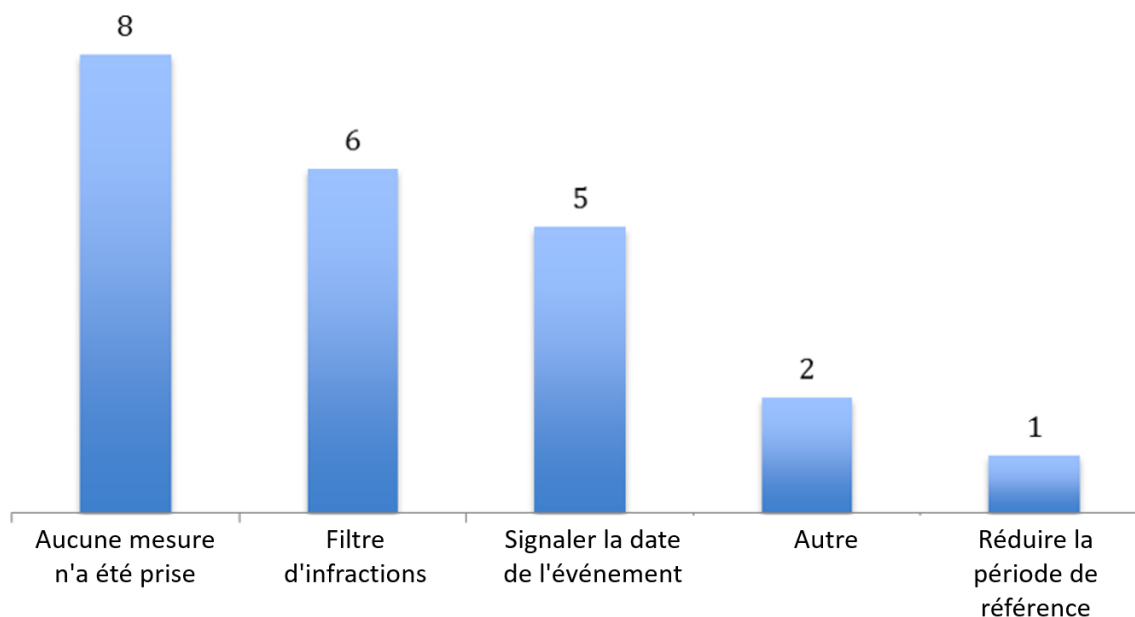
La question fondamentale concernant l'effet de télescopage est la nécessité de comprendre que la collecte de données rétrospectives, telles que celles rapportées dans les enquêtes de victimisation, est caractérisée par de nombreuses erreurs de mémoire, qui affectent la précision des données. L'effet de télescopage est une question très importante dans les enquêtes de victimisation car il peut augmenter radicalement les niveaux estimés de victimisation, les portant au-dessus du niveau que nous pensons être la véritable estimation. Il est donc extrêmement important de s'efforcer à réduire cet effet afin d'éviter que les enquêtes ne produisent des résultats faussés.

---

<sup>16</sup> Ziniel, S. (2008). "Telescoping" in P. Lavrakas (Ed.). *Encyclopedia of Survey Research Methods*. Thousand Oaks: SAGE.

Dans l'Inventaire des Enquêtes de Victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes (2013) il est souligné que seulement 8 des 17 pays qui comptaient avec une enquête de victimisation utilisaient des mesures pour réduire l'effet de télescopage :

**Graphique 9. Nombre de pays qui utilisent des mesures pour réduire l'effet de télescopage**



L'initiative VICLAC aborde ce phénomène en posant dans sa section filtre des questions sur les infractions survenues au cours des trois dernières années, puis uniquement sur les infractions commises au cours des 12 derniers mois. Il est recommandé à l'enquêteur d'utiliser des calendriers pour aider la mémoire du répondant, ainsi que des dates spécifiques dans le pays pour aider à placer le répondant dans le cadre temporel approprié.

## **9. Caractérisation des infractions**

La caractérisation des infractions dont le répondant a été victime est le cœur de l'enquête, puisqu'à travers elles, il est possible d'identifier les caractéristiques de l'incident, c'est-à-dire le *modus operandi* (où, comment, avec quoi, etc.), les caractéristiques du ou des agresseurs, ainsi que de croiser ces informations avec les caractéristiques de la victime. Plus important encore, cette section permet d'identifier les chiffres cachés de l'infraction : les infractions subies qui ne sont pas signalées à la police ou qui sont signalées mais pour lesquelles aucune enquête n'a

été ouverte et qui n'apparaissent donc pas dans les statistiques des registres administratifs.

Ces dernières années, le nombre d'incidents à caractériser dans une enquête a fait l'objet de nombreuses discussions. La plupart des pays enquêtent sur le dernier incident subi de chaque infraction. Certaines recherches ont montré que le fait de ne demander que la dernière infraction subie pourrait surestimer le chiffre caché, car si la personne interrogée a été victime d'une infraction plus d'une fois et que sa première expérience de signalement aux autorités n'a pas été satisfaisante, il est très probable que les expériences ultérieures ne soient pas signalées.

C'est pourquoi le nombre d'incidents sur lesquels l'Initiative VICLAC encourage l'enquête est au moins les 3 (trois) plus récents, car cela donnerait un chiffre caché beaucoup plus précis, en plus des autres caractéristiques de l'infraction.

## **10. Formation des enquêteurs**

La formation des enquêteurs est fondamentale pour une enquête de victimisation. Les enquêteurs doivent être des personnes bien qualifiées, centrées sur les répondants et immergées dans les techniques d'entretien. En outre, une bonne formation produit des enquêteurs compétents et motivés, ce qui maximise la probabilité d'une collecte de données fiable.

Selon le Manuel des Nations Unies pour les Enquêtes de Victimisation (2010), la planification de la formation doit être prise très au sérieux et doit être réalisée en plusieurs phases ou étapes. Les connaissances théoriques, c'est-à-dire l'introduction au sujet, doivent être enseignées selon un calendrier correct, en définissant bien les modules d'enseignement et les objectifs de chacun d'entre eux. Il convient également de préparer correctement le matériel destiné à l'enquêteur, y compris les outils de vérification de l'apprentissage (questionnaires, examens) à la fin de la formation. Une fois la formation terminée, l'enquêteur doit bien connaître le questionnaire et comprendre l'importance de son rôle d'enquêteur.

## **11. Le délai pour la divulgation des résultats**

La ponctualité des résultats est une mesure cruciale pour le succès de la plupart des enquêtes de victimisation. Ceci est particulièrement pertinent pour les enquêtes requises spécifiquement pour la formulation ou l'évaluation des politiques. Il est bon de rappeler que les délais doivent être spécifiés en fonction

des informations requises par l'enquête et de l'objectif pour lequel les données sont nécessaires. Par exemple, si le besoin d'information est urgent, une enquête qui produit une mesure très précise des éléments d'intérêt peut ne pas avoir de sens si elle dure trois ans. Dans certains cas, il peut être souhaitable de produire un ensemble de données plus petit ou moins détaillé dans un délai plus court pour répondre aux besoins des utilisateurs. Cependant, si le besoin d'information est constant, il est important d'investir le temps nécessaire pour produire des données détaillées et de haute qualité. Trouver le juste équilibre entre la qualité et la profondeur des produits, la ponctualité requise pour rendre les données pertinentes et utiles aux utilisateurs, et les ressources nécessaires est une tension dont les gestionnaires d'enquête doivent être conscients lorsqu'ils définissent les paramètres du processus d'enquête (UNODC, 2010).

## **L'expérience de la mise en œuvre de la méthodologie VICLAC**

Après la 4e Réunion Technique (Ville de Mexico, 2014), l'Initiative VICLAC a vu sa première opportunité d'être mise en œuvre au niveau national en 2015. La République du Panama a été chargée de réaliser une enquête de victimisation dans le cadre d'un projet de coopération sur des questions de sécurité, dans lequel les efforts d'amélioration des politiques publiques incluaient la réalisation de cet exercice. Le Centre d'excellence a proposé de fournir un soutien technique à toutes les étapes du processus d'enquête par le biais d'un accord de financement, et grâce à cette expérience, l'Initiative VICLAC a connu sa première application dans le contexte Latino-américain, ce qui a permis d'identifier les possibilités d'amélioration du questionnaire et de prouver que la méthodologie proposée est tout à fait réalisable pour mesurer le phénomène de la victimisation et la perception de la sécurité.

La 5e Réunion Technique du Groupe de Travail (Ville de Mérida, 2016) s'est tenue dans le cadre de cette expérience, donnant lieu à la version 2.0 du questionnaire. De même, cette expérience au Panama a donné lieu à la création d'un manuel de l'enquêteur pour le contexte panaméen, qui a servi de base à l'élaboration de manuels ultérieurs pour les pays qui ont également adopté cette Initiative. Les résultats de cette enquête ont été publiés par le Système National Intégré de Statistiques Criminelles (SIEC) et l'Institut National de Statistique et de Recensement (INEC) du Panama le 24 mars 2017<sup>17</sup>. Un deuxième tour de l'ENVI est attendu prochainement.

---

<sup>17</sup> [http://www.siec.gob.pa/index.php?option=com\\_phocadownload&view=category&id=16&Itemid=239](http://www.siec.gob.pa/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=16&Itemid=239)

Au cours de l'année 2016, le contexte politique de plusieurs pays de la région et les efforts inlassables du CdE pour promouvoir la mise en œuvre des Enquêtes de Victimisation, ont conduit à ce que plusieurs pays soient en mesure d'appliquer les méthodologies proposées par VICLAC, comme l'Argentine, le Guatemala et le Pérou. Dans le cas de l'Argentine, l'Institut National de Statistique et de Recensement de la République d'Argentine (INDEC) et le Ministère de la Sécurité de la nation (MSN), ont réalisé l'adaptation du questionnaire de manière autonome, en menant l'enquête au premier semestre 2017, et en publiant les résultats en février 2018<sup>18</sup>. Pour le cas du Guatemala, grâce aux efforts du Ministère de l'Intérieur (MINGOB) et de l'Institut National de la Statistique (INE), ainsi qu'à l'accompagnement technique du Centre d'excellence, en novembre 2016, le test pilote de l'Enquête Nationale de Perception de la Sécurité Publique et de la Victimisation (ENPEVI 2018) a été réalisé, l'enquête nationale a été réalisée fin 2017. Toutefois, les résultats de l'Enquête n'ont pas été publiés par les autorités compétentes. Dans le cas du Pérou, l'Institut National de Statistique et d'Informatique (INEI) a également adapté de manière indépendante le questionnaire VICLAC pour la mise en œuvre de son test pilote en 2016 et de l'enquête nationale au second semestre 2017. Les résultats ont été publiés au cours du second semestre 2018. En 2020, la Commission Technique Interinstitutionnelle des Statistiques sur la Sécurité des Citoyens et la Coexistence (COMESCO) du Costa Rica, en collaboration avec l'Institut des Statistiques et des Recensements (INEC), a aligné le Module de Victimisation de l'Enquête Nationale sur les Foyers (ENAHO) du Costa Rica sur l'Initiative VICLAC afin d'être inclus dans le cycle 2022. L'ONUDC, par l'intermédiaire de son Centre d'Excellence, a fourni une assistance technique dans le cadre de ce processus.

Ces expériences des différents pays ont permis de nourrir et d'améliorer l'Initiative afin de collecter des informations plus efficacement à chaque étape, en promouvant toujours les bonnes pratiques et les méthodologies internationales. L'expérience au Panama a donné lieu à la création de nouveaux supports et à la version 2.0 du questionnaire, qui a eu l'occasion d'être testé sur le terrain lors du test pilote et de l'enquête nationale de l'ENPEVI au Guatemala.

L'expérience au Guatemala n'a pas non plus été une exception, lors de la 6<sup>e</sup> Réunion Technique du Groupe de Travail (Ville de Mexico, 2017), les connaissances acquises lors de la mise en œuvre de l'Initiative VICLAC dans ce pays ont été discutées, ainsi que les changements proposés au questionnaire qui ont conduit à une version améliorée de l'instrument, la version 3.0.

---

<sup>18</sup> [https://www.indec.gob.ar/nivel4\\_default.asp?id\\_tema\\_1=4&id\\_tema\\_2=27&id\\_tema\\_3=137](https://www.indec.gob.ar/nivel4_default.asp?id_tema_1=4&id_tema_2=27&id_tema_3=137)

Grâce à un besoin spécifique d'information dans les Caraïbes, le CdE a commencé à fournir une assistance technique à plusieurs pays de cette sous-région à partir de 2018. C'est le cas de la Jamaïque, qui a décidé d'adopter l'initiative VICLAC dans sa cinquième édition de l'Enquête Nationale sur la Victimisation des Infractions en Jamaïque (JNCVS). Les travaux de modification ont été réalisés fin 2019 et les résultats devraient être publiés au premier semestre 2021. En 2019, un autre pays des Caraïbes a décidé de rejoindre l'initiative : Sainte-Lucie. L'adaptation du questionnaire a été réalisée en juin 2019 et la collecte des informations fin 2019. Les résultats de la première Enquête Nationale sur la Victimisation des Infractions de Sainte-Lucie ont été publiés en juillet 2020<sup>19</sup>. En janvier 2020, Saint-Kitts-et-Nevis a demandé l'assistance du CdE pour l'adoption de l'Initiative VICLAC pour son Enquête sur la perception de la sécurité à Saint-Kitts-et-Nevis (SKNSPS). Le travail sur le terrain devrait commencer en 2021.

Lors de la 7e Réunion Technique du Groupe de Travail (Ville de Mexique, 2019), les expériences de la Jamaïque et de Sainte-Lucie dans l'adoption de l'Initiative VICLAC ont été présentées. Le Module de possession d'armes à feu, qui a été mis en œuvre pour la première fois dans ces deux pays a été discuté. Les Modules sur les Cyber infractions et le Harcèlement sexuel qui ont été développés par le CdE en 2019 pour répondre aux besoins d'information des pays des Caraïbes, ont également été présentés.

Il a également été question de l'approche de genre que l'Initiative cherche à introduire dans son questionnaire à partir de 2019, afin de se conformer aux indications de la mise à jour de la Feuille de route pour l'amélioration des statistiques criminelles aux niveaux national et international (E/CN.3/2019/19), qui souligne l'importance d'intégrer une perspective de genre dans les statistiques criminelles.

Pour faire suite à l'intérêt manifesté par les pays de la région sur la question de la cybercriminalité, la première réunion technique spécialisée du Groupe de Travail de l'Initiative VICLAC sur ce sujet s'est tenue en septembre 2020. Cette réunion spécialisée a été organisée pour comprendre le panorama conceptuel et normatif mondial, régional et national de la cybercriminalité, avec pour objectif de définir les comportements minimums qu'il est recommandé de mesurer, et ainsi contribuer à l'amélioration du module de cybercriminalité. Les participants comprenaient des représentants des Bureaux Nationaux de Statistiques et du Système de Justice Pénale de 5 pays (Argentine, Colombie, Mexique, Pérou, République Dominicaine et Sainte Lucie), 3 agences des Nations Unies (CEPALC, PNUD et UNODC), 2 organisations régionales (BID, OEA), ainsi que 2 experts internationaux (Cybercrime

---

<sup>19</sup> Pour plus d'informations: <https://www.stats.gov.lc/crime-victimization-survey/>

Research Institute et Univeristat Abat Oliba CEU). Au cours de la réunion, la version finale du Module a été convenue, laquelle comprend 6 comportements spécifiques (cyber harcèlement, piratage du courrier électronique et des médias / réseaux sociaux, vol d'identité/phishing, logiciels malveillants (Malware) et *ransomware*)<sup>20</sup>. Il est crucial de pouvoir consolider un outil de qualité qui mesure la cybercriminalité de manière comparable, compte tenu de la nécessité primordiale pour les pays d'assurer la sécurité numérique en cette ère d'expansion considérable de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. En plus de l'accélération du nombre d'utilisateurs d'Internet dans la région qu'a stimulé la pandémie de COVID-19. La Colombie a exprimé son intérêt pour le pilotage du Module sur la Cybercriminalité et le mettra en œuvre dans son Enquête sur la Coexistence et la Sécurité des Citoyens (ECSC) en 2021.

## Conclusions

Le projet de mise en œuvre d'une enquête régulière de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes fournirait un ensemble d'indicateurs efficaces pour établir l'évolution de la criminalité dans la région et comparer ses niveaux dans différents pays.

L'un des défis au niveau régional est le manque de ressources pour la mise en œuvre d'une Enquête de Victimisation, ainsi que les barrières politiques liées à l'incertitude des pays à disposer de données réelles sur la violence et la criminalité sur leur territoire. À cette fin, il est nécessaire de réaliser une analyse de chaque pays sur les situations qui empêchent la mise en œuvre d'une enquête de victimisation, en envisageant des solutions possibles pour la durabilité des ressources en recherchant des alternatives moins coûteuses, et d'autre part, en faisant prendre conscience aux autorités et aux acteurs concernés qu'il est très utile d'investir dans une enquête de victimisation car elle fournit des données essentielles pour créer des politiques publiques de prévention des infractions plus efficaces, outre le fait qu'une enquête sera complémentaire aux registres administratifs. Il sera également nécessaire d'expliquer qu'en raison de la nature de la source d'information, le taux de victimisation sera plus élevé que celui des dossiers administratifs. Cela s'explique par le fait qu'une enquête sur la victimisation prend en compte à la fois les victimes qui sont allées porter plainte et celles qui ne l'ont pas fait pour diverses raisons.

---

<sup>20</sup> Pour plus d'informations sur le processus d'approbation du module sur la cybercriminalité de l'Initiative VCLAC : <https://bit.ly/3iB2C5z>



En outre, avec l'avènement des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, selon son Objectif 16 "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous", les pays devraient idéalement aligner leur programme national sur la production de données pour aider à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs.

L'initiative VICLAC offre cette force méthodologique aux pays qui souhaitent disposer d'un questionnaire indépendant et ainsi continuer à progresser dans la compréhension du phénomène de la criminalité et de la victimisation, en maintenant un standard élevé au niveau international, aligné sur l'ICSS, les ODD et en favorisant la production de données de qualité comparables au niveau régional et international, afin d'aider les pays à générer des politiques publiques fondées sur des preuves.

Les prochaines étapes du Groupe de Travail pour promouvoir l'utilisation de cette méthodologie régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes sont les suivantes :

- Poursuivre le renforcement des nouveaux modules sur la cybercriminalité, le harcèlement sexuel et physique développés par le CdE. Notez que le module sur le harcèlement sexuel n'équivaut pas à la mesure de la violence sexiste, mais plutôt à la mesure de la victimisation sexuelle des hommes et des femmes dans les différents milieux où ils se trouvent (domicile, travail, établissement d'enseignement, rue, transports publics, etc.) Il est suggéré qu'une enquête *ad hoc* soit menée pour mesurer le phénomène de la violence fondée sur le genre, en raison des différences substantielles dans sa méthodologie et sa catégorisation conceptuelle.
- Promouvoir l'adoption du module sur la possession d'armes à feu dans la région, dans le but de favoriser une plus grande collecte d'informations sur le sujet pour la conception de politiques publiques fondées sur des preuves.
- Soutenir la diffusion et la mise en œuvre de l'*Initiative d'Enquête de la SDG16*<sup>21</sup>, un module axé sur la mesure de l'ODD 16 de l'Agenda 2030 généré par l'UNODC, le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Cette initiative sera expérimentée dans plusieurs pays du monde au cours du second semestre 2021.

---

<sup>21</sup> Pour plus d'informations: <https://unstats.un.org/iswghs/task-forces/documents/Concept-note-for-joint-SDG16-module-december-2019.pdf>

## Références bibliographiques

Aebi, M. F. & Linde, A. (2012). "The growth of victimization surveys in Latin America," in M. S. Groenhuijsen, R. M. Letschert & S. Hazenbroek (Eds.). KLM Van Dijk: Liber amicorum prof. dr. mr. J. J. M. van Dijk. Nijmegen: Wolf Legal Publishers. pp. 9 – 21.

Aebi, M. F. & Linde, A. (2010). "Las encuestas de victimización en Europa: Evolución histórica y situación actual", *Revista de Derecho Penal y Criminología*, 3ª Época, No. 3. UNED. pp. 211-298.

Bergman, M. (2013). *La croissance de la criminalité en Amérique latine : Notes pour un nouveau cadre théorique*. México, D. F.: CIDE. (En préparation).

Birkbeck, C. H. (1991). "Crime and control in Venezuela," in H. G. Heiland, L. I. Shelley & H. Katoh (Eds.), *Crime and control in comparative perspectives*. Berlin: Walter de Gruyter & Co. pp. 109-125.

Birkbeck, C. H. (1983). "Victimization Surveys in Latin America – Some first experiences," *Victimology*, Vol. 8, Issue: 3-4. pp. 7-22.

Catalano, S. M. (2007). "Methodological change in the NCVS and the effect of convergence", in J. Lynch and L. Addington (Eds.). *Understanding crime statistics*. Cambridge: Cambridge University Press.

Centre d'excellence pour l'information statistique sur la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice (CdE) (2014). *Inventaire des sondages de victimisation en Amérique latine et dans les Caraïbes*. México, D. F.: CdE.

Nations Unies. Conseil économique et social. Commission de statistique (UNSC) (2013). *Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international*. New York : Nations unies. E/CN.3/2013/11

Gadd, D., Karstedt, S. & Messner, S. F. (2012) (Eds.). *The Sage Handbook of Criminological Research Methods*. London: Sage.

García España, E., Díez Ripollés, J. L., Pérez Jiménez, F., Benítez Jiménez, M. J., & Cerezo Domínguez, A. I. (2010). "Evolución de la delincuencia en España: Análisis longitudinal con encuestas de victimización". *Revista española de investigación criminológica*. Art. 2, Núm. 8. pp. 1-27.

Mathieu, H. & Niño Guarnizo, C. (2012) (Eds.) *Annuaire sur la sécurité régionale en Amérique latine et Caraïbes*. Bogotá: Friedrich Ebert Stiftung en Colombie (Fescol).

Mayhew, P. & van Dijk, J. J. M. (2012). "Assessing crime through international victimization surveys," in D. Gadd, S. Karstedt & S. F. Messner (Eds.), *The Sage Handbook of Criminological Research Methods*. London: Sage. pp. 253-267.

Observatoire hémisphérique de la sécurité de l'OEA (2012). *Rapport sur la sécurité des citoyens dans les Amériques*. Washington, D. C. : Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle de l'OEA.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2015). *Classification Internationale des infractions à des fins statistiques*. Vienne : Nations unies.

PNUD (2013) *Rapport régional sur le développement humain 2013-2014. La sécurité citoyenne à visage humain : diagnostic et propositions pour l'Amérique latine*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.

Scherpenzeel, A. C. (2001). "Mode effects in panel surveys: A comparison of CAPI and CATI", in *BFS Aktuell (Bulletin of the Statistical Office of Switzerland)*. No. 448-0100. Neuchatel: Switzerland.

The World Bank (2013). *Annual Report*. Washington, D.C.: The World Bank Group.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime & Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (2010). *Manuel sur les enquêtes de victimisation*. Geneva: United Nations.

United Nations Office on Drugs and Crime – The World Bank (2007). *Crime, violence and development: Trends, costs, and policy options for the Caribbean*. Report No. 37820. Online at: [http://www.unodc.org/pdf/research/Cr\\_and\\_Vio\\_Car\\_E.pdf](http://www.unodc.org/pdf/research/Cr_and_Vio_Car_E.pdf) (Accessed on 10/01/2014).

van Dijk, J., Mayhew, P., van Kesteren, J., Aebi, M. & Linde, A. (2010). *Final report on the study on crime victimisation*. Tilburg: INTERVICT Tilburg University.

van Dijk, J. J. M., Mayhew, P. & Killias, M. (1990). Experiences of crime across the world: Key findings from the 1989 International Crime Survey. Deventer: Kluwer Law and Taxation.

van Dijk, J. J. M., Shapland, J. & Leger, G. (1987). Information systems, crime and crime prevention. Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe. Strasbourg: Council of Europe.

Walby, S. & Allen J. (2004). Domestic violence, sexual assault and stalking: Findings from the British Crime Survey. Home Office, Research Study 276. London: Home Office Research, Development and Statistics Directorate.

# ANNEXE I

## Le précédent :

### **Sondage International sur la criminalité et la victimisation (ICVS/ENICRIV)**

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis le lancement de l'Enquête internationale sur la criminalité et la victimisation en 1989. Au cours de la Conférence permanente des autorités locales et régionales du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Barcelone en 1987, Jan van Dijk a décidé d'exprimer son intention de construire un questionnaire standardisé pour mesurer la victimisation vécue par les foyers et les individus au niveau international (Van Dijk, Shapland & Leger, 1987).

Au lancement de cette conférence, un Groupe de travail de criminologues européens a été créé. Il était coordonné par Jan van Dijk aux Pays-Bas et constitué à son tour par Pat Mayhew au Royaume-Uni et Martin Killias en Suisse (van Dijk, Mayhew & Killias, 1989). Ainsi, le groupe de travail a accepté de relever le défi d'envoyer des invitations aux pays, de désigner une société chargée de réaliser des enquêtes téléphoniques et, surtout, d'élaborer un questionnaire dont l'objectif principal était "d'obtenir des informations comparables au niveau international sur les expériences de victimisation, les perceptions de la peur du crime et les attitudes à l'égard du système de justice pénale" (Aebi & Linde, 2010, p. 218).

Lors de cette première vague en 1989, 14 pays industrialisés<sup>22</sup> ont participé. Pour encourager la participation, une grande attention a été accordée à la réduction des coûts. Évidemment, cela a déterminé de manière substantielle la taille de l'échantillon et la durée des entretiens. Les échantillons se situaient en moyenne entre 1500 et 2000 foyers par pays, bien qu'il y ait eu des pays comme l'Allemagne, où l'échantillon était de plus de 5200 foyers. Il convient de noter ici que des échantillons de cette taille produisent, bien entendu, des erreurs d'échantillonnage élevées et limitent la possibilité d'une analyse détaillée des questions pour lesquelles une petite proportion de l'échantillon pourrait produire des données significatives. C'est certainement pertinent car lorsqu'on parle d'erreur d'échantillonnage, on parle de la précision de l'estimation. Plus l'erreur est élevée, plus les données sont imprécises et plus l'intervalle dans lequel le paramètre est

---

<sup>22</sup> Les pays et leurs promoteurs étaient les suivants : Australie (Australian Institute of Criminology), Belgique (Ministère de la Justice), Canada (Ministère de la Justice, Recherche et Développement), Angleterre et Pays de Galles (Ministère de l'Intérieur/Home Office), République fédérale d'Allemagne (Bundeskriminalamt et l'Institut Max Planck), Finlande (National Institute for Legal Policy Research), France (Ministère de la Justice), Irlande du Nord (Ministère de l'Intérieur), Norvège (Ministère de la Justice), Ecosse (Scottish Department of Health and Home Affairs), Espagne (Ministère de la Justice), Suisse (Office fédéral de la Justice) et Etats-Unis d'Amérique (Ministère de la Justice). (van Dijk, Mayhew & Killias, 1989).

trouvé avec un certain pourcentage de confiance est grand. Pour cette raison, une estimation correcte de l'échantillon est fondamentale. Bien sûr, nous parlons d'échantillons nationaux qui peuvent produire des données au niveau provincial. Si l'objectif est d'effectuer des analyses comparatives entre les villes, des échantillons relativement petits suffisent. Enfin, il convient de noter que les entretiens ont été réalisés par téléphone en utilisant la technique CATI et ont duré en moyenne entre 10 et 15 minutes selon le nombre d'expériences de victimisation de l'informateur.

En 1991, l'Institut Interrégional de Recherche des Nations Unies sur la Criminalité et la Justice (UNICRI) a rejoint le projet dans le but d'obtenir une plus grande couverture géographique. Certains pays en développement ont rejoint le projet et, étant donné que dans beaucoup d'entre eux le réseau téléphonique n'atteignait pas tous les foyers, une méthodologie spécifique a dû être adoptée pour réaliser les entretiens en face à face. Ainsi, la deuxième vague de l'ICVS a été réalisée en 1992 dans un total de 33 pays. Dans 22 d'entre eux (60%), la technique de l'entretien en face à face a été utilisée.

Selon Aebi et Linde (2010, p. 219), "... en 1996, le troisième cycle a été mené dans 48 pays, dont 36 ont utilisé des entretiens en face à face. Le quatrième cycle a été mené en 2000 et a également concerné 48 pays, parmi lesquels 30 ont mené des entretiens en face à face. En 2004-2005, le cinquième cycle a été mené avec 30 pays participants et incluant 33 capitales ou grandes villes." En regroupant tous les cycles de l'ICVS sur une période de 25 ans, l'enquête a été menée plus de 140 fois dans 78 pays différents (avec des enquêtes nationales dans 37 pays). En outre, elle a rassemblé plus de 320 000 informateurs et le questionnaire a été traduit dans plus de 30 langues (Mayhew & van Dijk, 2012).

Sans aucun doute, la force de l'ICVS réside dans le fait que le même questionnaire et la même méthodologie ont été utilisés tout au long de ces années. Il est vrai que le questionnaire a incorporé des variations (concernant l'inclusion de typologies criminelles et de questions relatives à la perception de la sécurité ou à la performance des institutions) mais ces variations ont été minimales et n'ont pas empêché la réalisation d'études longitudinales (García España, et al., 2010).

## ANNEXE II

### Glossaire des infractions incluses dans l'Initiative VICLAC et référence ICCS

Nom de l'infraction	Question dans le questionnaire VICLAC <sup>1</sup>	Code de correspondance avec l' ICCS
Vol de voiture /camionnette/pick-up	Est-ce qu'on a essayé de voler votre voiture/camionnette/pick-up ou celle d'un membre de votre foyer ? [...] Ont-ils réussi à prendre la voiture/camionnette/pick-up?	05021
Vol de pièces automobiles	Est-ce que vous ou un membre de votre foyer s'est fait voler des pièces essentielles au fonctionnement de la voiture/camionnette/pick-up, notamment le moteur, les phares, les pneus ou les vitres?	050213
Vol de motocyclette	Avez-vous, ou un membre de votre foyer, été victime d'un vol de motocyclette ou de cyclomoteur?	05021
Cambriolage résidentiel	Avez-vous constaté qu'une personne ait tenté de pénétrer dans votre domicile sans votre consentement et qu'elle n'y soit pas parvenue? En observant, par exemple, les dommages causés aux serrures, aux portes ou aux fenêtres. [...] Quelqu'un a-t-il réussi à entrer chez vous sans votre consentement et à voler quelque chose ou à tenter de voler quelque chose de votre propriété?	05012
Vol avec violence	Quelqu'un a-t-il essayé de vous voler quelque chose en utilisant la force ou en menaçant d'utiliser la force ? [...] Et à cette occasion, ont-ils finalement réussi à vous voler quelque chose en utilisant la force ou en menaçant d'utiliser la force ?	04011
Vol sans violence (vol)	Outre les vols impliquant l'usage de la force ou de menaces, il existe de nombreux autres types de vols visant à obtenir illégalement quelque chose de votre propriété sans votre consentement, mais sans utiliser la force, la violence ou les menaces; par exemple, le vol d'un portefeuille, d'une montre, d'un bijou, d'un téléphone portable, etc. [...] Avez-vous été personnellement victime de l'un de ces vols non violents?	0502
Fraude bancaire	Quelqu'un a-t-il obtenu de l'argent ou un autre avantage en utilisant votre compte bancaire, vos chèques, votre carte de crédit ou de débit, par tromperie ou malhonnêteté?	07011
Escroquerie ou autre fraude	Quelqu'un vous a-t-il trompé en vous vendant un bien ou en vous rendant un service contre de l'argent ou un autre avantage? Cela peut avoir eu lieu en personne, par téléphone ou par Internet.	07019

Corruption	Avez-vous eu un contact direct avec le personnel des institutions gouvernementales que je vous présente sur la carte, par exemple pour effectuer une procédure administrative, demander un service ou demander des informations? [...] En dehors du montant/taux officiel, avez-vous été obligé de faire un cadeau ou de verser une somme d'argent supplémentaire au personnel avec lequel vous étiez en contact dans l'une de ces institutions, que ce soit directement ou indirectement?	07031
Coups et blessures	En plus des incidents couverts ci-dessus, [...] avez-vous déjà été agressé physiquement par quelqu'un de connu ou d'inconnu, chez vous ou ailleurs ? Une agression physique comprend le fait de frapper, de gifler, de pousser, de faire trébucher, d'être assommé, de recevoir un coup de feu, un coup de poignard, d'être frappé par un objet lancé, d'être empoisonné ou d'autres formes d'application de la force qui ont le potentiel de causer des dommages physiques.	02011
Menaces	En plus des incidents d'agression physique que nous venons de mentionner, [...] avez-vous été menacé par quelqu'un d'une manière telle que vous avez cru que la menace pourrait être mise à exécution ? Cela a pu se produire chez vous ou ailleurs. N'incluez pas les situations où il y a eu une agression physique, car elles ont été traitées dans la question précédente.	02012
Extorsion	En plus de tout ce qui précède, [...] quelqu'un a-t-il exigé de vous, de manière violente ou intimidante, que vous fassiez ou ne fassiez pas quelque chose contre votre gré afin d'obtenir de l'argent ou un autre avantage économique ? N'incluez que les demandes faites de manière violente ou intimidante pour payer de l'argent ou faire quelque chose contre votre volonté.	02051
Harcèlement sexuel	Parfois, les individus peuvent être abordés d'une manière qui les met dans une situation inconfortable, que ce soit par une personne qu'ils connaissent ou par un étranger [...] avez-vous personnellement fait l'expérience de l'un des comportements suivants à votre rencontre ?  (1) DES GESTES SEXUELS NON DÉSIRÉS, DES SIFFLEMENTS ET REGARDS LUBRIQUES, OU UNE PERSONNE QUI S'APPROCHE DE VOUS DE MANIÈRE INAPPROPRIÉE. (2) DES COMMENTAIRES SEXUELS NON DÉSIRÉS SUR VOTRE APPARENCE PHYSIQUE OU VOTRE CORPS (3) Quelqu'un qui vous a suivi et vous a mis mal à l'aise avec des intentions sexuelles (4) PROPOSITION SEXUELLE NON DÉSIRÉE ou pression pour aller à un rendez-vous. (5) Recevoir des CADEAUX NON DESIRÉS de nature sexuelle tels que des jouets, des accessoires ou des sous-vêtements. (6) MESSAGES, COURRIERS ELECTRONIQUES, APPELS DE NATURE SEXUELLE NON DESIRÉS qui vous ont offensé. (7) MESSAGES DÉSHONORANTS ET EXPLICITES DE NATURE SEXUELLE vous concernant et/ou PHOTOS OU VIDÉOS DE VOUS POSTÉES <u>EN LIGNE</u> OU ENVOYÉES À QUICONQUE SANS VOTRE CONSENTEMENT.	030122



	(8) Quelqu'un s'est exposé de manière INDÉCENTE à vous.	
Harcèlement physique	<p>En dehors des comportements déjà mentionnés à propos du harcèlement sexuel, les individus peuvent parfois être harcelés, physiquement ou autrement. [...] avez-vous fait l'expérience de l'un des comportements suivants à votre rencontre? Veuillez exclure les incidents déjà mentionnés. Comme ci-dessus, ces comportements peuvent être le fait d'un inconnu ou d'une personne que vous connaissez, par exemple sur votre lieu de travail, ou d'un membre de votre famille, voire de votre partenaire<sup>23</sup> actuel ou ancien.</p> <p>(1) Vous avez reçu des messages, des courriers électroniques ou des appels téléphoniques non sexuels menaçants ou offensants.  (2) Quelqu'un vous a tenu personnellement des propos offensants, menaçants ou humiliants, tels que des injures ou des insultes.  (3) Quelqu'un a fait des GESTES OFFENSIFS OU MENACANTS pour vous rabaisser, vous insulter ou vous humilier.  (4) Quelqu'un a publié des commentaires, des photos ou des vidéos offensants, dégradants ou choquants à votre sujet sur Internet.  (5) Quelqu'un vous a suivi contre votre gré, physiquement ou en ligne, d'une manière qui vous a mis mal à l'aise.</p>	0208
Vol d'objets à l'intérieur d'un véhicule	Est-ce que vous ou quelqu'un de votre foyer s'est fait voler des biens à l'intérieur du véhicule?	050222
Vol de bicyclette	Avez-vous, ou quelqu'un de votre foyer, été victime du vol de votre bicyclette ?	040121
Vandalisme (dommages matériels)	Quelqu'un a-t-il délibérément endommagé une partie d'un bâtiment appartenant à votre foyer, ou un véhicule, une machine ou un autre équipement appartenant à votre foyer ?	05041
Cybercriminalité	<p>Avez-vous personnellement vécu l'une des situations suivantes, dans le sens où elle était dirigée contre vous ?</p> <p><b>1) Cyber harcèlement :</b> quelqu'un a envoyé ou publié en ligne un texte, une image ou une vidéo dans le but de vous embarrasser ou de vous offenser personnellement, de vous blesser ou de vous causer une détresse émotionnelle. Excluez les messages menaçants ou agressifs dont vous étiez le seul destinataire.</p> <p><b>2) Piratage de courrier électronique (email):</b> quelqu'un a eu accès à votre/vos compte(s) de</p>	<p>Cyber harcèlement (0208) avec l'étiquette d'acte lié à la cybercriminalité (Cy)</p> <p>Piratage de courrier électronique, Piratage de</p>

<sup>23</sup> Si une clarification de la notion de "partenaire" est nécessaire, il peut être ajouté : "Par partenaire, nous entendons un petit ami, une petite amie, un mari, une femme ou un partenaire civil".

	<p>courrier électronique en ligne sans votre permission, et a fait en sorte que vos contacts (par exemple, vos amis/famille) reçoivent un courrier électronique de votre part que vous n'avez pas envoyé.</p> <p><b>3) Piratage de médias/réseaux sociaux :</b> quelqu'un a eu accès à votre ou vos comptes sociaux en ligne sans votre permission, tels que Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, les blogs, etc. et a provoqué l'envoi de messages ou de posts depuis votre ou vos comptes de réseaux sociaux que vous n'avez pas envoyés.</p> <p><b>4) Usurpation d'identité/phishing :</b> quelqu'un a pris votre identité numérique et s'est fait passer pour vous en ligne sans votre consentement. Excluez les incidents qui se sont produits par le biais de votre courrier électronique ou des médias/réseaux sociaux énumérés ci-dessus. Inclure les incidents impliquant des numéros d'identification, des numéros de sécurité sociale, des documents d'identité, des signatures électroniques, des noms d'utilisateur, des mots de passe, etc.</p> <p><b>5) Logiciel malveillant (Malware) :</b> Votre appareil a été infecté par un code malveillant, tel qu'un virus informatique, un cheval de Troie, un ver, un logiciel espion, etc. qui a provoqué une action non désirée sur l'appareil. Par exemple : suppression de données, téléchargement de fichiers ou de programmes non désirés, exécution d'un programme sans autorisation, etc. Excluez les logiciels malveillants qui bloquent l'accès à vos données et exigent un paiement (rançon) pour rétablir l'accès (ransomware).</p> <p><b>6) Ransomware:</b> Votre appareil a été infecté par un code malveillant (malware) qui a bloqué l'accès à vos données et on vous a demandé de payer pour rétablir l'accès.</p>	<p>médias/réseaux sociaux (02111) avec l'étiquette de cybercriminalité (Cy)</p> <p>Usurpation d'identité/phishing (07019) avec l'étiquette d'acte lié à la cybercriminalité (Cy)</p> <p>Logiciel malveillant (09032) Ransomware (02059) avec l'étiquette d'acte lié à la cybercriminalité (Cy)</p>
Homicide	<p>Je voudrais maintenant vous poser quelques questions sur les membres de votre foyer qui ne sont plus là. Nous sommes conscients qu'il est difficile de répondre à ces questions car elles peuvent faire remonter des souvenirs profonds de personnes qui vous sont proches. N'oubliez pas que les informations que vous fournirez sur les événements passés seront totalement confidentielles et qu'elles contribueront à l'élaboration de mesures visant à prévenir la violence et la criminalité à l'avenir. Pouvez-vous me dire si [...] une personne de votre foyer est décédée?</p>	0101

Enlèvement	Avez-vous, ou un membre de votre foyer, été retenu contre votre gré ou illégalement dans le but d'exiger de l'argent ou une autre forme de gain financier contre libération?	02022
Possession d'armes à feu	Est-ce que vous ou quelqu'un de votre foyer possédez un pistolet, un fusil de chasse ou toute autre arme à feu ? <sup>24</sup>	Partiellement 09011 <sup>25</sup>

---

<sup>24</sup> Le module sur la possession d'armes à feu comprend 10 questions visant non seulement à mesurer la possession d'armes à feu déclarée par le répondant, mais aussi à estimer la présence d'armes à feu sur un territoire par la technique Méthode d'amplification par les réseaux (connue en anglais comme Network Scale Up Method – NSUM)

<sup>25</sup> Le module ne demande pas directement au répondant si la ou les armes à feu qu'il possède sont interdites ou non enregistrées car la probabilité d'enregistrer un taux de non-réponse est élevée. Ainsi, la prévalence de la possession d'armes à feu correspondra à la fois aux armes à feu licites et illicites.